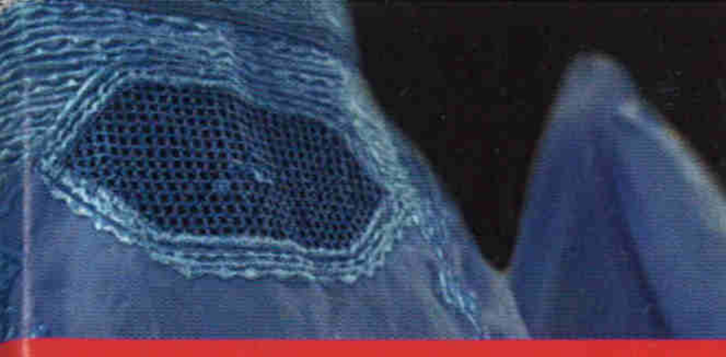

BURQA Ce que cachent les islamistes

Pages 3 et 7

Valeurs actuelles

« Il n'est de richesses que d'hommes. » Jean Bodin

Valeurs actuelles

Chaque jeudi

NUMÉRO 3831
DU 29 AVRIL AU 5 MAI 2010

3,50 €
DOM : 4,90 €
BELGIQUE : 3,80 €
MAROC : 45 DH
TUNISIE : 2,9 DT
ZONE CFA : 2 600 CFA
CANADA : 5,50 DC
MAYOTTE : 5,50 €

www.valeursactuelles.com

INONDATIONS Où sont les zones à risque ?

Page 10

- 800 COMMUNES CONCERNÉES
- LES NOUVELLES MESURES DE PROTECTION

Retraites. Les Français défendent un système mixte répartition-capitalisation.

"Il y aura hausse des cotisations"

Jean-Pierre Thomas, associé-gérant à la banque Lazard, auteur de la première loi sur l'épargne retraite il y a quinze ans, estime que la prudence ne peut plus remplacer le courage. À force d'attendre, c'est tout le système de retraite qui risque d'exploser.

L'urgence de la réforme des retraites est reconnue par tous, même par la gauche puisque Manuel Valls plaide pour un langage de vérité. D'un autre côté les prévisions à quarante ans du Conseil d'orientation des retraites (Cor) sont jugées fantaisistes par certains. Où en est-on vraiment ? Cela fait vingt ans que nous débattons sur le sujet. Nous avons dix ans d'avance sur les prévisions les plus pessimistes. Autant dire que nous ne sommes plus en train de prévoir. Nous sommes dans le mur ! Si l'on ne fait rien, le déficit annuel des régimes de retraite pourrait dépasser les 100 milliards d'euros en 2050. Par ailleurs, la baisse des taux de rendement est inscrite dans les faits. Nous pensons qu'un pays moderne ne peut pas continuer à se voiler la face. D'autant que nos partenaires européens veillent au grain.

Quels sont les leviers que l'on peut encore actionner, malgré une situation économique dégradée qui diminue les recettes ? Il n'y en a pas trente-six. J'en connais trois. La durée de cotisation, l'âge légal de la retraite et le montant des cotisations. On est passé de 37,5 ans à 40 ans puis à 41 ans de durée de cotisation. Dans l'esprit de la loi Fillon, pourquoi ne pas proposer jusqu'à 41,5 ans en 2020, voire progressivement vers 43,50 ans en 2050 ? Mais il est sûr qu'on ne peut pas allonger indéfiniment cette durée. Il y a une limite psychologique dont les politiques doivent tenir compte.

BANQUE LAZARD

Jean-Pierre Thomas. "Nous sommes dans le mur avec dix ans d'avance sur les prévisions les plus pessimistes."

L'âge légal de la retraite à 60 ans semble être une autre barrière psychologique à ne pas franchir... Je suis persuadé qu'il est inutile de débattre de l'âge légal de la retraite. En allongeant la durée de cotisation, les Français s'apercevront d'eux-mêmes que la limite légale de 60 ans n'est pas tenable. Le débat s'éteindra tout seul, la limite tombera comme un fruit mûr. La retraite à 60 ans fait partie des mistigris que l'on se refile sans cesse. Comme le débat répartition-capitalisation. Dans tous les sondages 80 % des Français défendent un système mixte ! La réforme ne vise pas à remettre en question la retraite par répartition, mais au contraire à la préserver en la complétant.

Et en augmentant les cotisations ? Si on veut éviter une explosion du système par répartition, on ne pourra éviter d'actionner ce troisième levier. Nous ne ferons pas l'économie d'une hausse des cotisations. Dans les situations difficiles, tout le monde participe à l'effort. Selon moi, l'entreprise comme l'employé doivent payer. En n'oubliant pas que les marges de manœuvre sont limitées si l'on veut maintenir à la fois la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des salariés.

Ces mesures sont-elles suffisantes ? Non, sans aucun doute. Une hausse de la CSG ou de la CRDS devrait faire partie des mesures relativement acceptables. Elle ne suffira pas. La simple indexation sur les prix, pratiquée depuis 1993, aboutit à une baisse du taux de remplacement, soit le rapport entre la pension versée et le dernier salaire. D'ici 2030, la baisse serait de 10 points pour les non-cadres et de 20 points pour les cadres. Pour garantir un taux minimal de remplacement, la répartition ne suffit pas. En l'absence de vrai système supplémentaire de retraite, les Français ont choisi : l'assurance vie accumule 12 millions de contrats et 1 400 milliards d'encours.

Et pourquoi pas un vrai produit d'épargne retraite ? Des essais ont été tentés. Le Perco a un succès mitigé, dans la mesure où il est peu mis en place dans les petites PME. Quant au Perp – plan d'épargne retraite populaire –, il ne démarre pas. Malgré son nom, il n'est pas populaire. En revanche, la Préfon pour les fonctionnaires et le Madelin fonctionnent bien. Si l'on veut créer un volet supplémentaire, l'avantage va à un produit d'assurance retraite ouvert à tous et garantissant une sortie en rente défiscalisée où seules les contributions sociales seraient appliquées. Une manière de baliser la route que les Français empruntent déjà avec l'assurance vie.

Propos recueillis par MARIE-THÉRÈSE FERRACCI